

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 24 FEVRIER 2020 à 8h30 | Date de convocation : 16 février 2020

Délibération	Membres en exercice :	24
N°B2020_19	Votants :	14
	Suffrages exprimés :	14
	Pour :	14
	Contre :	0
	Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : Magali VERGNES

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Didier CODORNIU, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Magali VERGNES

EXCUSES : Yves BASTIE, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Tristan LAMY,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Didier CODORNIU (jusqu'à la délibération B2020_19), Christian LAPALU (délibération B2020_19), Henri MARTIN (délibération B2020_19), Magali VERGNES (délibération B2020_19)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Michel JAMMES

PROCURATION EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES – Subventions, Adhésions et Cotisations - attributions pour l'année 2020

Le Grand Narbonne souhaite accompagner les organismes et associations qui participent à l'exercice de ses compétences sur son territoire.

Dans les domaines du logement, de l'économie, du tourisme, de la cohésion sociale et du développement culturel, ces partenaires œuvrent dans un même objectif de développement du territoire du Grand Narbonne.

1/ Attribution de subventions de fonctionnement :

Afin de soutenir l'action de ces différents organismes, des attributions de subventions sont envisagées.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents.

Ces dossiers ont été examinés en commissions thématiques pour avis, proposés et acceptés lors de leur présentation dans les différentes réunions de la Commissions 1 « Finances ».

N°B2020_19 (2)

2/ Conventions :

Toutes ces subventions seront conditionnées à la signature de conventions.

Un certain nombre d'obligations en découleront selon le montant accordé :

- Inférieure à 75 000 €
- Entre 75 000 € et 153 000 € ou représentant 50% du compte de résultat
- Supérieure à 153 000 €
- Pour tous les bénéficiaires, des exigences renforcées en matière de communication sur le soutien financier apporté par le Grand Narbonne.

Les documents, à produire et obligations à remplir, sont énoncés à l'article 7 « Obligations comptables de la convention ».

3/ Adhésions et cotisations :

Le Grand Narbonne adhère et cotise à différents organismes, ce qui lui permet de bénéficier d'un réseau et d'expertise dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Il est donc proposé d'adhérer aux organismes dont la liste est jointe à la présente délibération.

Les montants mentionnés le sont à titre indicatifs, les montants définitifs figureront en annexe du compte administratif 2020.

Vu en Commission 1 des 21 mars 2019, 02 septembre 2019, 28 janvier 2020 et 11 février 2020,

Intéressés à l'affaire, Madame Magali VERGNES, Monsieur Didier CODORNIU, Monsieur Henri MARTIN, et Monsieur Christian LAPALU ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau décide :

Chapitre 011 :

- Adhésions et cotisations : 69 721 € ;

Chapitre 65 :

- 4 441 538 €:
 - Subventions aux Organismes Publics : 1 785 000 €,
 - Subventions aux Organismes Privés : 2 656 538 € ;

Chapitre 204 :

- 70 000 € :
 - Subventions d'Équipement Organismes Publics : 30 000 €,
 - Subventions d'Équipement Organismes Privés : 40 000 € ;

N°B2020_19 (3)

- D'approuver la liste des Adhésions telles qu'indiquée sur le tableau ci-annexé,
- D'attribuer les subventions telles qu'indiquées sur le tableau ci-annexé, pour un total inscrit au budget 2020,
- D'approuver la formalisation de ces conventions suivant le projet de convention type, tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

- Tableau détaillant :
 - o La liste des adhésions et cotisations
 - o les attributions de subventions
- Conventions type
- Charte de Partage des Valeurs de la République

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 25/2/2020
et de sa publication
le : 25/2/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

